

## Compte rendu – Session de travail du mardi 4 mai 2021

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 4 mai 2021 en présence des journalistes par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : M. François Belisle, Mme Ginette Bellemare, Mme Maryse Bellemare, M. Dany Carpentier, M. Michel Cormier, M. Daniel Cournoyer, M. Claude Ferron, M. Pierre-Luc Fortin, M. Jean Lamarche, Mme Mariannick Mercure, M. Pierre Montreuil, Mme Valérie Renaud-Martin, M. Denis Roy, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

## Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail 20 avril 2021

<b>Sujet</b>	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail du 20 avril 2021.
<b>Décision : s/o</b>	
<b>Responsable de l'exécution : s/o</b>	
<b>Échéancier / suivi : s/o</b>	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s/o</b>	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s/o</b>	

## Analyse des points à l'ordre du jour

<b>Sujet</b>	<p>Des questions sont posées en lien avec les points 1, 19, 24, 25, 41, 43 et 49.</p> <p>Plus précisément, au point 1, M. Dany Carpentier demande d'où proviennent ces informations. M. Robert Dussault répond que le 20 mars dernier, le Conseil a adopté le Règlement sur le rejet des eaux dans les ouvrages d'assainissement, règlement qui n'a pas été présenté en plénière ni en comité, et que le règlement qui sera adopté à la séance publique vient préciser certains éléments du règlement.</p> <p>Au point 19, Mme Ginette Bellemare demande s'il s'agit d'un PPCMOI qui permet de construire quatre résidences multifamiliales côte à côte et à deux étages. M. Robert Dussault répond qu'il s'agit effectivement de quatre logements de type « townhouses » ou maisons en rangée sur deux étages dont le milieu de vie est au rez-de-chaussée et les chambres à l'étage, ce qui ne vient pas déranger les voisins arrière puisqu'il n'y aura pas de balcons ou de terrasses à l'étage.</p> <p>Au point 24, M. Daniel Cournoyer prend la parole au nom d'un citoyen qui craint que son voisin, qui a fait une demande de dérogation mineure au CCU, demande qui a reçu une recommandation positive, remonte son terrain et que les eaux de ruissellement du voisin s'écoulent sur son propre terrain. M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay répond que le Code civil du Québec interdit cette pratique, et que cette disposition sera ajoutée à la résolution.</p> <p>Au point 25, M. Dany Carpentier demande quand et à quels endroits les corvées seront effectuées et si le nettoyage se fera aux abords des terrains privés. M. Jean Lamarche se retire des discussions, car il a un intérêt dans ce dossier. M. Ghislain Lachance répond que des classes de cinquième année d'une école du Centre de services scolaire souhaitent lancer leur projet dans la semaine du 17 mai ou du 24 mai. Les élèves ramasseront les déchets près de chez eux puisqu'il ne s'agit pas d'un projet municipal. Cependant, la Ville publicisera l'activité, et la Direction du développement durable fera tirer des trousseaux zéro déchet parmi tous les participants. M. Carpentier souhaite que cette initiative soit étendue à toute la Ville. M. Lamarche réintègre les discussions.</p> <p>Au point 41, M. Dany Carpentier demande que la subvention de 90 000 \$ soit ventilée. M. Ghislain Lachance répond que la subvention concerne les volets création et fonctionnement ainsi qu'un microfestival.</p> <p>Au point 43, Mme Valérie Renaud-Martin demande si l'œuvre Deltoïde du Saint-Laurent sera remplacée par une autre une fois qu'elle sera retirée, car la fiche est muette à ce sujet. M. Denis Roy répond que la question du remplacement a été abordée au Comité sur la culture, les loisirs et la vie communautaire, mais qu'il ne sait pas encore ce qui sera installé à cet endroit.</p> <p>Au point 49, M. Dany Carpentier demande si les élus devront se prononcer sur la question et si un référendum sera organisé. Il s'interroge sur le montant de cette démarche et sur l'ampleur de la tâche. M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay répond que sa direction est à organiser les prochaines élections municipales et que l'organisation d'un référendum en même temps sera vraiment difficile. Elle ajoute que les élus doivent se questionner sur la tenue d'un référendum puisque si le projet, qui n'a pas été bien présenté par les promoteurs, n'est pas approuvé, la refonte réglementaire permettrait d'aller de l'avant avec le projet tel qu'il a été présenté. M. Robert Dussault précise que le PPCMOI est conforme à la refonte et que la balle est dans le camp des promoteurs qui doivent présenter leur projet de façon plus concrète aux citoyens du secteur. Après discussions, les membres du Conseil s'entendent pour effectuer le retrait de cette résolution à la séance publique, ce qui obligera les promoteurs à reprendre le processus et à mieux expliquer le projet aux citoyens.</p>
<b>Décision :</b> s/o	
<b>Responsable de l'exécution :</b> s/o	
<b>Échéancier / suivi :</b> s/o	

**Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s/o**

**Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s/o**

## Points demandés par les élues et les élus municipaux

<b>Sujet</b>	Aucun point n'est discuté.
<b>Décision : s/o</b>	
<b>Responsable de l'exécution : s/o</b>	
<b>Échéancier / suivi : s/o</b>	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s/o</b>	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s/o</b>	

## Tour de table des présidentes et présidents des comités et des commissions (sauf huis clos)

<b>Sujet</b>	<p>Les présidentes et présidents des comités et des commissions présentent les points importants et les recommandations émanant de leur comité ou commission devant être approuvées par tous les élus.</p> <p><b>Comité sur la mobilité durable et la sécurité routière :</b> M. Pierre Montreuil annonce qu'aucune recommandation ne demande l'aval du Conseil.</p> <p><b>Comité sur l'aménagement du territoire :</b> M. Claude Ferron informe ses collègues qu'aucune recommandation n'est présentée au Conseil.</p> <p><b>Comité sur la culture, les loisirs et la vie communautaire :</b> M. Denis Roy présente les sujets qui ont été abordés à la dernière rencontre du Comité : demande du Festivoix pour tenir un Festipunk à la piscine de l'Exposition, fermeture pour l'année 2021 de la descente de bateaux Robert-Bourassa à la suite de la fermeture du Canadian Tire et de la construction de la Maison des aînés (des solutions sont en cours d'élaboration pour l'année 2022), demande ponctuelle de la Société Saint-Jean-Baptiste pour la tenue de la fête nationale régionale à l'Amphithéâtre Cogeco : une subvention non récurrente de 15 000 \$ sera versée puisque la fête sera diffusée gratuitement sur le Web. Les membres du Conseil sont d'accord avec ces recommandations.</p> <p>M. Claude Ferron souhaite faire un suivi sur la webdiffusion des discussions budgétaires. Il affirme avoir contacté l'adjoint du Cabinet du maire de Gatineau pour en savoir plus sur le sujet. Il veut savoir s'il doit continuer à travailler à ce projet avec les fonctionnaires ou si tout s'arrête maintenant. Après discussions, les membres du Conseil décident d'inscrire le point à l'ordre du jour de la prochaine plénière puisque les discussions budgétaires commenceront bientôt.</p>
<b>Décision :</b> s/o	
<b>Responsable de l'exécution :</b> s/o	
<b>Échéancier / suivi :</b> s/o	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :</b> s/o	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :</b> s/o	

## Bilans, résultats de sondage et états de situation par les fonctionnaires

<b>Sujet</b>	<p><b>Gestion des arbres privés</b></p> <p>M. Dominic Thibeault et Mme Pamela Soto présentent l'aspect réglementaire de la gestion des arbres chez les citoyens et chez les promoteurs immobiliers qui a été inscrit dans la refonte des règlements d'urbanisme. Les objectifs qui encadrent la refonte réglementaire sont : mettre en œuvre la Vision 2030, le schéma d'aménagement et la Politique de développement durable; réduire le volume et la complexité réglementaire; simplifier, clarifier et gérer ce qui a un impact sur la collectivité et enfin placer le bien commun au cœur de la démarche. Mme Soto explique ensuite chacun des éléments du contenu réglementaire sur les arbres urbains : nombre minimal d'arbres par terrain (résidences et commerces), normes de plantation d'arbres, abattage d'arbres, remplacement d'arbres, élagage, protection d'arbres lors des travaux et autres mesures (aménagement de zones tampons entre certains usages, aires d'isolement pour les bordures de stationnement et verdissement des grandes aires de stationnement). M. Thibeault présente ensuite les différents programmes portant sur les arbres à la Ville : On plante ICI, Plan de gestion de l'agrile du frêne, Journée de l'arbre et Plantation dans les cours d'école avec la Fondation Trois-Rivières durable. M. Thibeault et Mme Soto répondent ensuite aux questions des membres du Conseil, notamment au sujet de la réglementation qui n'est pas rétroactive, du nombre minimal d'arbres par terrain et du respect des règlements.</p> <p><b>Règles de circulation des piétonnes et piétons, des cyclistes et des utilisatrices et utilisateurs d'autres moyens de déplacement</b></p> <p>À la suite de la contravention donnée à un planchiste au cours des dernières semaines et de la médiatisation du dossier, M<sup>e</sup> Stéphanie Saulnier-Bridges explique les différentes dispositions du Code de la sécurité routière qui s'appliquent aux piétons, aux cyclistes et aux autres moyens de déplacement (trottinette, planche à roulettes, patins à roues alignées, etc.) selon les types d'endroits où ils circulent (trottoir, chaussée, piste cyclable, bande cyclable, chaussée désignée, vélorue et rue partagée). Elle informe les membres du Conseil que le Code de la sécurité routière n'a pas prévu les autres moyens de déplacement. Elle ajoute que tous ces moyens de déplacement sont interdits dans les rues, mais qu'une municipalité peut choisir de permettre leur utilisation ailleurs, par exemple une piste cyclable, tout en accordant la priorité aux vélos. M<sup>e</sup> Saulnier-Bridges précise cependant que puisque ces engins ne sont pas encadrés par une loi, la sécurité ne l'est pas non plus (casque, voyant lumineux, etc.) et qu'il faudra y réfléchir si le Conseil décide de modifier le Règlement sur la circulation. Elle répond ensuite aux questions des membres du Conseil. Certains d'entre eux souhaitent demander un avis légal avant de poursuivre les discussions et d'autres souhaitent poursuivre les travaux et voir les gestes qui peuvent être posés. Le tableau présenté par M<sup>e</sup> Saulnier-Bridges sera déposé sur le site SharePoint des élus.</p>
<b>Décision</b> : s/o	
<b>Responsable de l'exécution</b> : s/o	
<b>Échéancier / suivi</b> : s/o	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure</b> : s/o	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés</b> : Présentation PowerPoint « Gestion des arbres privés » et document Word « Règle de circulation des cyclistes des piétons et des utilisateurs d'autres moyens de déplacement ».	